

Critérium Sports Experts : championnat provincial K2

? **Principe général**

Skibec Alpin est responsable de la sélection des athlètes, de l'organisation et de la coordination de la délégation régionale au critérium provincial.

? **Quotas de participation**

Les quotas sont octroyés par Ski Québec alpin et leur nombre est fixé en fonction du membership de la saison précédente.

Les quotas de la région Skibec sont donnés pour tous les athlètes du territoire : ils doivent donc être partagés entre les coureurs de la section Rive-Nord et ceux de la section Rive-Sud en fonction du nombre d'athlètes de la saison de chaque section.

Le nombre de quotas et les barèmes de partage entre la Rive-Nord et la Rive-Sud seront affichés sur le site Web de Skibec à la fin du mois de janvier de l'année en cours.

Le C.A. de Skibec Alpin peut demander des quotas supplémentaires à SQA en fonction des besoins après consultation du comité technique.

Les quotas sont partagés entre les garçons et les filles en tenant compte du ratio garçons/filles de la saison en cours.

? **Sélection des athlètes**

Tous les athlètes de la catégorie K2 membres des clubs de la section Rive-Nord qui ont pris part aux épreuves du circuit régional peuvent être sélectionnés. Le classement cumulatif du circuit régional sert à choisir les athlètes tel que prévu aux règlements du circuit K2 Banque Laurentienne de Skibec Alpin.

La section Rive-Sud est responsable de la sélection de ses athlètes.

? **Délégation régionale ¹**

o **Choix des entraîneurs**

Le C.A. de Skibec Alpin fixe le nombre d'entraîneurs requis pour accompagner les jeunes : ce nombre est fixé selon un ratio maximum de 1 entraîneur pour 7 jeunes. Le comité technique suggère les noms des entraîneurs qui s'ajoureront aux entraîneurs de l'équipe Skibec pour former l'équipe d'entraîneurs de la région. Le chef de la délégation sera l'entraîneur chef de l'équipe d'élite. Au moins un entraîneur proviendra des clubs de section Rive-Sud. Sauf pour les entraîneurs de l'équipe Skibec, un per diem de 60 \$ par jour sera versé aux accompagnateurs pour tenir compte des responsabilités très grandes qu'entraîne l'encadrement des athlètes lors d'un événement provincial. Les clubs pourront, à leurs frais, envoyer d'autres entraîneurs.

¹ Lorsque la finale aura lieu dans un club de la région immédiate de Québec (Mont-Sainte-Anne, Le Relais, Stoneham), il n'y aura ni transport ni hébergement coordonnés par Skibec Alpin.

- **Hébergement et transport des athlètes**

Skibec Alpin est responsable de la réservation de l'hébergement de la délégation. Tous les athlètes et entraîneurs, quelque soit leur provenance (équipe d'élite, clubs de la Rive-Nord ou de la Rive-Sud) logeront au même endroit qui sera choisi en fonction des suggestions de la région hôte, de la proximité de la montagne et du bien-être des jeunes.

Skibec Alpin fera la location des véhicules nécessaires au transport des athlètes entre Québec et le lieu du championnat et entre l'hébergement et les lieux de compétition.

- **Partage des coûts**

Tous les coûts des athlètes de l'équipe d'élite de Skibec seront défrayés par Skibec Alpin.

Les frais d'hébergement et de transport des athlètes provenant des clubs, l'hébergement, le transport, les repas et le per diem des entraîneurs provenant des clubs, les coûts d'inscription et les billets de remontée s'il y a lieu seront divisés à part égale entre les athlètes provenant des clubs.

- **Informations aux parents**

Un représentant du C.A. de Skibec Alpin tiendra une rencontre après la dernière course servant à la sélection de la délégation pour informer les parents et répondre à leurs questions.



Championnat provincial K1

? **Principe général**

Skibec Alpin est responsable de la sélection des athlètes, de l'organisation et de la coordination de la délégation régionale au critérium provincial.

? **Quotas de participation**

Les quotas sont octroyés par Ski Québec alpin et leur nombre est fixé en fonction du membership de la saison précédente.

Les quotas de la région Skibec sont donnés pour tous les athlètes du territoire ; ils doivent donc être partagés entre les coureurs de la section Rive-Nord et ceux de la section Rive-Sud en fonction du nombre d'athlètes de la saison de chaque section.

Le nombre de quotas et les barèmes de partage entre la Rive-Nord et la Rive-Sud seront affichés sur le site Web de Skibec à la fin du mois de janvier de l'année en cours.

Le C.A. de Skibec Alpin peut demander des quotas supplémentaires à SQA en fonction des besoins après consultation du comité technique.

Les quotas sont partagés entre les garçons et les filles en tenant compte du ratio garçons/filles de la saison en cours.

? **Sélection des athlètes**

Tous les athlètes de la catégorie K1 membres des clubs de la section Rive-Nord qui ont pris part aux épreuves du circuit régional peuvent être sélectionnés. Le classement cumulatif du circuit régional sert à choisir les athlètes tel que prévu aux règlements du circuit TELUS de Skibec Alpin.

La section Rive-Sud est responsable de la sélection de ses athlètes.

? **Délégation régionale**

o **Choix des entraîneurs**

Le C.A. de Skibec Alpin fixe le nombre d'entraîneurs requis pour accompagner les jeunes : ce nombre est fixé selon un ratio minimal de 1 entraîneur pour 7 jeunes. Le comité technique suggère les noms des entraîneurs qui formeront l'équipe d'entraîneurs de la région et ils nommeront le chef de la délégation. Au moins un entraîneur proviendra des clubs de la section Rive-Sud. Un per diem de 60 \$ par jour sera versé aux accompagnateurs pour tenir compte des responsabilités très grandes qu'entraîne l'encadrement des athlètes lors d'un événement provincial. Les clubs pourront, à leurs frais, envoyer d'autres entraîneurs.

o **Hébergement et transport des athlètes**

Chaque parent est responsable de l'hébergement et du transport de son enfant. Skibec Alpin pourra suggérer de l'hébergement en fonction des suggestions de la région hôte.

Skibec Alpin sera responsable de l'hébergement et du transport des entraîneurs qu'il a nommé. Selon les besoins, des entraîneurs pourront être autorisés à utiliser leur véhicule :

0,42 \$ par kilomètre seront payés à l'entraîneur ayant eu l'autorisation d'utiliser son véhicule.

- **Partage des coûts**

-

Les frais d'hébergement, le transport, les repas et le per diem des entraîneurs, les coûts d'inscription et les billets de remontée s'il y a lieu seront divisés à part égale entre les athlètes participants.

- **Informations aux parents**

Un représentant du C.A. de Skibec Alpin tiendra une rencontre après la dernière course servant à la sélection de la délégation pour informer les parents et répondre à leurs questions.

Finale provinciale des Jeux du Québec

? **Principe général**

Skibec Alpin est responsable de la sélection des athlètes et les URLS de Québec et de la Chaudière-Appalaches sont responsables de l'organisation et de la coordination de la délégation régionale aux Jeux du Québec.

? **Quotas de participation**

Les quotas sont établis par Sport Québec, ils sont actuellement de 8 garçons et 8 filles pour chacune des URLS

? **Sélection des athlètes**

Tous les athlètes de la catégorie K1 membres des clubs de la section Rive-Nord qui ont pris part aux épreuves du circuit régional peuvent être sélectionnés. Le classement cumulatif du circuit régional sert à choisir les athlètes tel que prévu aux règlements du circuit TELUS de Skibec Alpin.

La section Rive-Sud est responsable de la sélection de ses athlètes.

? **Délégation régionale**

- **Choix des entraîneurs**

Sport Québec fixe le nombre d'entraîneurs requis pour accompagner les jeunes. Le comité technique suggère les noms des entraîneurs qui formeront l'équipe d'entraîneurs de la section Rive-Nord en tenant compte des exigences de Sport Québec et ils nommeront le chef de la délégation. Un per diem de 60 \$ par jour sera versé aux accompagnateurs pour tenir compte des responsabilités très grandes qu'entraîne l'encadrement des athlètes lors d'un événement provincial.

- **Hébergement et transport des athlètes**

Sport Québec est responsable de l'hébergement et du transport des athlètes. Le coût est celui fixé par Sports Québec.

Selon les besoins, des entraîneurs pourront être autorisés à utiliser leur véhicule :

0,42 \$ par kilomètre seront payés à l'entraîneur ayant eu l'autorisation d'utiliser son véhicule.

- **Partage des coûts**

Le per diem des entraîneurs et, éventuellement, les frais d'utilisation d'un véhicule personnel seront divisés à part égale entre les athlètes participant.

- **Informations aux parents**

Un représentant du C.A. de Skibec Alpin, accompagné d'un de L'URLS de Québec, tiendra une rencontre après la dernière course servant à la sélection de la délégation pour informer les parents et répondre à leurs questions.



Sélection à l'équipe d'élite K2 de Skibec Alpin

Les équipes d'élite de Skibec Alpin

Aux niveaux K2 (13/14 ans) et junior (15/19 ans), Skibec Alpin développe et entraîne deux équipes d'élite qui sont composées des meilleurs skieurs de la région. Le choix final des athlètes est fait par le conseil d'administration en avril de chaque année. Les athlètes non retenus sont invités à poursuivre leur développement dans leur club respectif.

Tous les athlètes membres des clubs de la zone Skibec peuvent éventuellement faire partie des équipes d'élite s'ils répondent aux critères de sélection de Skibec Alpin. Un comité technique regroupant les entraîneurs chefs des clubs et les entraîneurs de Skibec Alpin a pour mission, entre autres, de préparer les critères de sélection pour accéder aux équipes d'élite, de coordonner la journée de sélection et d'émettre des recommandations au conseil d'administration de Skibec Alpin, sur le choix des athlètes.

La sélection à l'équipe K2

La sélection des athlètes pour l'équipe K2 se fait au mois de mars de chaque saison. Les skieurs de 13 et 14 ans sont invités à participer à une journée de sélection pendant laquelle sont évaluées leurs habiletés en ski. Outre les résultats de cette journée, sont aussi pris en compte les résultats du circuit régional, ceux des finales provinciales et, le cas échéant, ceux des championnats canadiens et de la Whistler Cup. Ce sont les entraîneurs chef de chaque club qui inscrivent les athlètes qu'ils croient susceptibles d'avoir les qualités pour être sélectionnés à l'équipe K2 en tenant compte des critères de sélection.

Inscription à la sélection de Skibec Alpin

Les skieurs K1, 2^e année et les skieurs K2, 1^{re} année qui souhaitent participer à la journée de sélection de Skibec Alpin doivent faire part de leur intérêt à leur entraîneur ou à l'entraîneur chef de leur club respectif. Ce sont les entraîneurs chef des clubs qui inscrivent les athlètes à la journée de sélection en tenant compte du potentiel et des résultats des jeunes.

Informations sur le programme de Skibec alpin

Chaque saison, une rencontre d'informations sera organisée après la dernière course K1 en même temps que seront données toutes les informations concernant la finale provinciale K1 aux parents des athlètes sélectionnés. Les membres du conseil d'administration de Skibec Alpin (simardski@oricom.ca) sont les personnes à consulter pour avoir des informations sur les équipes d'élite.